

GROUPE	<b>5</b>	FONGICIDE
--------	----------	-----------

**MELTATOX<sup>MD</sup>**

**FONGICIDE CONTRE LE BLANC**

Pour la suppression du mildiou (blanc) sur les roses en petits pots et les roses de jardin seulement

**USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE** : Acétate de dodémorfe ..... 384 g/L

**NO. D'HOMOLOGATION** : 11798

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**POISON**

**DANGER**

**CONTENU NET : 1 L**

**PUISSANT IRRITANT POUR LES YEUX**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

MELTATOX est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

## MODE D'EMPLOI

### NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS utiliser sur les roses coupées en fleur.

#### Roses miniatures en pot cultivées en serre

NE PAS utiliser sur les roses coupées en fleur. Le **MELTATOX fongicide pour le blanc** peut être employé sur les variétés de rose cultivées commercialement sous verre, excluant les roses coupées en fleur. Appliquer de **MELTATOX fongicide contre le blanc** à la dose de 2,5 mL par litre d'eau (2,5 L dans 1 000 L) au volume de pulvérisation maximum de 700 L/ha. Ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par cycle de culture. Pour éviter tout dommage aux végétaux dans des conditions chaudes et ensoleillées, augmenter l'humidité dans la serre plusieurs heures avant l'application.

#### Les roses cultivées en champ

Respectez les mêmes directives que celles énumérées pour les roses en serre. Pour empêcher des dommages possibles à la plante, ne pas pulvériser le **MELTATOX fongicide pour le blanc** lorsque les conditions sont chaudes, ensoleillées et que le taux d'humidité est faible.

#### Restrictions d'ordre général

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats dulcicoles (par exemple lacs, cours d'eau, brousses, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.

**NE PAS** contaminer les approvisionnements d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

**EMPÊCHER** les effluents ou les eaux de ruissellement qui proviennent de serres et qui contiennent le produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

#### Zones tampons

**Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Le respect de zones tampons **N'EST PAS** requis avec les méthodes ou le matériel de pulvérisation : pulvérisateur à main ou à dos, et pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la lisière de l'habitat d'eau douce sensible situé le plus près dans le sens du vent (comme les lacs, les cours d'eau, les brousses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

## Zones tampons requises aux fins de la protection de la vie aquatique contre le dodémorphe-acétate

Méthode d'application	Plante cultivée	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de habitat d'eau douce d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Rosiers	3 m	0

\*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur (toile, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon indiquée sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur égale ou inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon indiquée sur l'étiquette.

### COMPATIBILITÉ

Le **MELTATOX fongicide contre le blanc** se mélange avec les préparations courantes de fongicides commerciaux tels que POLYRAM<sup>MD</sup> et le MANEB<sup>MD</sup> ainsi qu'avec des insecticides comme le diméthoate et le malathion, ainsi qu'avec les solutions nutritives qui s'appliquent au feuillage. Certains mélanges de fongicides peuvent laisser des dépôts visibles sur les plantes.

### MÉLANGE

1. La quantité recommandée de **MELTATOX fongicide contre le blanc** devrait être mélangée d'abord avec un peu d'eau avant de verser le tout dans le réservoir du pulvérisateur déjà rempli d'eau.
2. Bien agiter avant de pulvériser.
3. Si on utilise le **MELTATOX fongicide contre le blanc** en mélange avec d'autres produits il est important que chaque produit soit versé séparément dans le réservoir du pulvérisateur.

### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

**TOXIQUE** pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

**TOXIQUE** pour les insectes utiles. On recommande de ne pas utiliser ce produit dans les zones visées par des mesures de lutte intégrée faisant appel à des insectes utiles. Contenir le plus

possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site d'application, par exemple les haies et les terres boisées.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur un terrain à pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

### **Volatilisation**

Afin de réduire au minimum la libération du dodémorphe-acétate dans l'environnement par volatilisation, on ne doit appliquer le produit que le matin ou le soir, lorsque la température de l'air est de 15°C ou plus froide.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, au **MELTATOX fongicide contre le blanc**, fongicide du groupe 5. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **MELTATOX fongicide contre le blanc** et à d'autres fongicides du groupe 5. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le **MELTATOX fongicide contre le blanc** ou les fongicides du même groupe 5 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre

recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler.
3. Le **MELTATOX fongicide contre le blanc** peut irriter la peau et le nez et doit être gardé loin des yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Le **MELTATOX fongicide contre le blanc** peut causer des dommages graves et permanents aux yeux. Porter des équipements et vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un masque protecteur, respirateur approuvé, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes de caoutchouc.
6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
7. Ce produit est toxique pour les poissons: Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.
8. Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation après usage.
9. Ce produit contient le produit de formulation toxique Xylène à raison de 36,2% pour lequel on requiert des tests toxicologiques additionnels.
10. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures après l'application à toutes les cultures.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder

ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## **ENTREPOSAGE**

1. Le produit doit être conservé dans son contenant d'origine fermé hermétiquement.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, des aliments pour animaux, des semences ou des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec, bien aéré et sans un drain dans le plancher.
4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires afin d'éviter la contamination croisée.
5. Garder loin de l'humidité et des températures supérieures à 50°C.
6. Protéger du gel.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POLYRAM est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )